

Cfdt:

**SCHNEIDER
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



La Trust line :
pas si sûr que
l'on puisse
partager sans
crainte...



Adhérer, c'est
aussi vous
permettre d'être
défendu par le
service juridique
de la Cfdt !



**1^{ER} SYNDICAT
EN FRANCE**



TOUT CE QUE
VOUS DEVEZ SAVOIR SUR

Territoire

Novembre 2024

LE TRACT

TRUST LINE : IL Y EN A QUI ONT ESSAYÉ...

UNE TRUST LINE QUI S'INCRUSTE CHEZ VOUS SANS PREVENIR !

Depuis la lettre d'information sociale, en passant par la formation Essential « My Learning Link » (formation obligatoire) sur la confiance, le Trust Week Day (semaine de la confiance) début septembre et pour finir l'installation de l'icône Trust Line sur votre bureau Windows depuis fin juin, le message a bien été relayé par la Direction.

Pour rappel, c'est un système d'alerte interne, qui permet aux salariés de signaler en toute confidentialité, des actes et des comportements répréhensibles.

La Direction insiste sur les bienfaits de l'état d'esprit « Speak Up » (quelqu'un qui ose s'exprimer). Oser exprimer ses préoccupations, sans crainte de représailles, participerait au sentiment de liberté et de sécurité psychologique.

Pourtant, certains salariés ont essayé et... ont eu des problèmes...

Ceux qui ont appuyé sur le bouton, comme ceux qui ont été « dénoncés » pour conduite inappropriée via la Trust Line ont eu de drôles de déconvenues...

Certains, en signalant des faits, ont vu la situation se retourner contre eux... D'autres, qui étaient l'objet d'enquêtes Trust Line, n'ont pas pu se défendre...

L'enquête Trust Line peut avoir des conséquences rapides, assez dramatiques... licenciement, mise à pied... alors qu'une médiation aurait pu être engagée dans un 1er temps (avant que le bouton TL ne soit activé), car si la démarche Trust Line est engagée, le salarié ne pourra pas rentrer dans un processus de médiation.

Pour rappel : la médiation est réalisée par les médiateurs nommés par la Direction (RH, managers, et, pour certains, dans le giron des personnes qui instruisent les enquêtes TL). ([voir article](#) sur la médiation)

Nous pouvons également jouer ce rôle, si vous le souhaitez, mais vous pouvez aussi solliciter un médiateur externe (d'autant que le nombre de médiateurs internes est faible...)

Dans [un précédent article](#), la Cfdt avait dénoncé le fait que la confidentialité n'avait pas été respectée par des personnes de la Direction. La Direction, interpellée en CSE central, s'était alors engagée pour que ce ne soit plus le cas.

Et aujourd'hui, c'est aux parties impliquées dans la Trust Line que l'équipe Compliance demande de ne pas en parler autour d'eux. Sauf que cela peut être utile, au moins pour demander des témoignages en votre faveur, ou de l'aide à vos représentants syndicaux.

Il semblerait également que ni le lanceur d'alerte ni la victime ne reçoivent de compte-rendu écrit. Ce qui n'aide pas, si vous ne souhaitez pas en rester là. Pas de preuves pour aller plus loin et pouvoir se défendre...

Un système interne, dont la procédure, bien ficelée et bien verrouillée, offre des possibilités à l'employeur d'ouvrir grande la porte de l'entreprise...

Si l'ampoule Trust line s'allume, nous ne pouvons que vous conseiller de nous contacter vite, car les « mauvaises expériences » vécues par certains peuvent vous éclairer...

Que vous soyez le lanceur d'alerte ou la personne visée par la Trust Line, la Cfdt vous engage à vous rapprocher de vos représentants du personnel.



+ D'INFOS SUR : cfdt-schneider-electric.fr